



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

**PRESENTS** : Vincent BEILLARD ; Annie MORIN ; André ODDON ; Agnès HATTON (procuration pour Michel GAUTHERON); Christine SEUX ; Fernand KARAGIANNIS ; Patrick THEVENET ; Isabelle RAFFNER ; Sabine GIRARD ; David GOURDANT ; Joachim HIRSCHLER ; Josselyne BOUGARD ; Philippe SAULNIER ;

**ABSENTS EXCUSES** : Michel GAUTHERON ;

**ABSENTS NON EXCUSES** :

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Secrétaire de séance** :

L'ordre du jour de cette séance est constitué des points suivants :

N°	Points
1	Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire
2	Indemnités élus – répartition
3	Taux de fiscalité locale 2019
4	Compte administratif 2018 du budget général et affectation de résultat
5	Compte administratif 2018 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat
6	Compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement communal et affectation de résultat
7	Compte de gestion 2018 (budget général)
8	Compte de gestion 2018 (budget eau et assainissement)
9	Compte de gestion 2018 (budget annexe du lotissement communal)
10	Budget général – affectation de résultat n-1
11	Budget eau assainissement – affectation de résultat n-1
12	Budget annexe lotissement – affectation de résultat n-1
13	Budget général – vote du budget primitif pour 2019
14	Budget eau et assainissement – vote du budget primitif pour 2019
15	Budget annexe lotissement communal – vote du budget primitif pour 2019
16	Subventions aux associations d'intérêt local
17	Procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé engagée par le Centre de Gestion de la Drôme
18	Avenant à la convention assistance retraite CNRACL 2015- 2017 : prorogation jusqu'au 31/12/2019
19	Convention de mise à disposition par le centre de gestion d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

20	Convention pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine entre le SDED et la Mairie
21	Renforcement du réseau BT à partir du poste LES CHAPELAINS (100% SDED)
22	Autorisation sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de la Drôme pour la réalisation d'un diagnostic de la voirie communale et la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien
23	Renouvellement du bail INFRACOS (anciennement SFR)
24	Demande de subvention régionale pour le mobilier urbain
25	Demande de subvention régionale pour le remplacement du four de la cantine scolaire
26	Modification des effectifs – suppression de postes
27	Participation des élus aux rencontres nationales de la participation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

**- ADOPTE le compte rendu du dernier conseil municipal**

### **1. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire :**

Monsieur le Maire informe que deux conseillers municipaux ont fait valoir leur démission auprès de la collectivité.

Cette démission entraîne la nomination des conseillers municipaux suivants sur les listes à savoir, après démissions écrites de Madame MEDJADJI Béatrice, Madame DUMAS TEMPLIER/DESHAYES Sophie, Madame KESSLER Sylvette ; Monsieur MACHET Alain et Monsieur CASALS Laurent ; Madame CORBERANT Martine :

Madame JAFFRE Bénédicte pour la liste « Continuons ensemble à œuvrer durablement pour Saillans ».

Monsieur PECCOUD Jean François pour la liste « Continuons ensemble à œuvrer durablement pour Saillans ».

Madame JAFFRE Bénédicte et Monsieur PECCOUD Jean François ont également présentés leurs démissions écrites.

Monsieur le Maire expose donc le nouveau tableau du conseil municipal :

Tableau du conseil municipal

<u>Liste des conseillers municipaux élus :</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Adresse</u>	<u>CP</u>	<u>Ville</u>	<u>Titre</u>
Monsieur Vincent BEILLARD	27/04/1972 à Meulan (78)	230 Chemin de Saint Jean	26340	SAILLANS	Maire
Madame Annie MORIN	25/06/1947	20, allée du Solaure	26340	SAILLANS	1ère adjointe

	à Crest (26)				
Monsieur André ODDON	19/10/1954 à Die (26)	Rue Paul Painleve	30000	NIMES	2nd adjoint
Monsieur Michel GAUTHERON	17/11/1951 à Crest (26)	90, impasse des trois becs	26340	SAILLANS	3 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur Patrick THEVENET	14/12/1946 à Lyon (69)	175 Chemin de Trélaville	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Madame Christine SEUX	15/03/1958 à Boulogne (92)	325, route de Véronne	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Monsieur Fernand KARAGIANNIS	03/05/1959 à Lyon (69)	85, allée de Rochecourbe	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Madame Agnès HATTON	04/04/1963 à Valence (26)	170, chemin des Samarins	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Monsieur Joachim HIRSCHLER	05/05/1966 à Jugenheim( Allemagne)	10, ronde du Rieussec	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Madame Isabelle RAFFNER	31/07/1969 à Audincourt (25)	30 Grande Rue	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Monsieur David GOURDANT	15/08/1970 à Vienne (38)	12, rue des Andrieux	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Madame Sabine GIRARD	29/07/1977 à Valence (26)	620, chemin des Claux	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Madame Josselyne BOUGARD	11/08/1944 à Nogent sur Oise (60)	3, rue des Frères NAEF	26340	SAILLANS	Conseiller municipal
Monsieur Philippe SAULNIER	24/03/1958 A Salon de Provence (13)	200 chemin de Passamare	26 340	SAILLANS	Conseiller municipal
	.....	.....			Conseiller municipal
<u>Liste des conseillers communautaires élus :</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Adresse</u>	<u>CP</u>	<u>Ville</u>	
Monsieur Vincent BEILLARD	27/04/1972 à Meulan (78)	230 Chemin de Saint Jean	26340	SAILLANS	
Madame Agnès HATTON	04/04/1963 à Valence (26)	170, chemin des Samarins	26340	SAILLANS	

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***prend acte du nouveau tableau présenté***

## **2. Indemnités des élus suite au nouveau conseiller municipal :**

Considérant que la commune compte 1 231 habitants (recensement 2014),

Considérant que pour une commune de 1231 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1 122),

Considérant la volonté de Monsieur Vincent BEILLARD, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 1 231 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, celle-ci serait, dans le cas de 3 adjoints : maire + 3 adjoints = 43 % + 3 x 16,5 % soit 92,5 %

Considérant que si, par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,***

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints au maire,

Vu la délibération du 22 septembre 2017 portant à 3 le nombre d'adjoint au Maire,

Vu les arrêtés municipaux n°2015 001, 002, 007, 008, 009, 010, 011, 012, 013 et 2015 -014 en date du 13 janvier 2015 portant délégation de fonctions à Mesdames MORIN, SEUX, HATTON , RAFFNER et GIRARD et Messieurs ODDON, GOURDANT, HIRSCHLER et KARAGIANNIS adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'arrêté municipal du 13 septembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur THEVENET Patrick, conseiller municipal

Vu l'arrêté municipal du 13 septembre 2017 portant délégation à Madame BOUGARD Josselyne, conseillère municipale

- ***DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de conseillers municipaux délégués comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,***
- ***DÉCIDE que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :***

Maire : 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1er adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2e adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3e adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation) ;

Conseillers municipaux sans délégation : 0% (maximum 6 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

- ***DÉCIDE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.***
- ***DÉCIDE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.***

### **3. Taux de fiscalité locale 2019 :**

Madame Agnès HATTON explique que la commune a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux par

l'intermédiaire de l'évolution des taux.

Dans ces conditions, il est proposé les taux suivants pour 2019 :

	Taux 2014 à Saillans	Taux 2015 à Saillans	Taux 2016 à Saillans	Taux 2017 à Saillans	Taux 2018 à Saillans	Taux 2019 à Saillans
Taxe habitation	19,66	19,66	19,66	19,66	19,66	19,66
Taxe foncière bâti	14,78	14,78	14,78	14,78	14,78	14,78
Taxe foncière non bâti	40,32	40,32	40,32	40,32	40,32	40,32

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,**

**-FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des impôts locaux pour l'année 2018,**

**-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.**

#### **4. Compte administratif 2018 du budget général :**

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget général pour l'année 2018 par chapitre.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>RESULTATS BRUTS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	1 027 440,85 €
Total des titres (recettes)	1 207 397,15 €
<b>Solde</b>	<b>179 956,30 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	715 634,53 €
<i>Résultat Consolidé</i>	690 591,13 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	321 569,63 €
Total des titres (recettes)	598 219,55 €
<b>Solde</b>	<b>276 649,92 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	223 246,86 €
<i>Résultat Consolidé</i>	499 896,78 €

Le maire quitte la salle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

*APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2018 tel que présenté,*

**5. Compte administratif 2018 du budget du service eau et assainissement :**

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget eau/assainissement pour l'année 2018.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>RESULTATS BRUTS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	285 018,78 €
Total des titres (recettes)	339 342,00 €
<b>Solde</b>	<b>54 323,22 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	76 706,55 €
<i>Résultat Consolidé</i>	131 029,77 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	181 496,01 €
Total des titres (recettes)	168 633,95 €
<b>Solde</b>	<b>- 12 862,06 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	294 471,88 €
<i>Résultat Consolidé</i>	281 609,82 €

Le maire quitte la salle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

*APPROUVE le compte administratif du service eau et assainissement pour l'année 2018 tel que présenté,*

**6. Compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement communal :**

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2018.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>RESULTATS BRUTS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	- €
Total des titres (recettes)	- €
<b>Solde</b>	<b>- €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	- 31 030,38 €
<i>Résultat Consolidé</i>	- 31 030,38 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	- €
Total des titres (recettes)	- €
<b>Solde</b>	<b>- €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	41,00 €
<i>Résultat Consolidé</i>	41,00 €

**Le maire quitte la salle.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

**APPROUVE le compte administratif du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2018 tel que présenté,**

#### **7. Compte de gestion 2018 (budget général)**

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget général a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

<b>COMPTE DE GESTION 2018</b>	
<b>RESULTATS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	1 027 440,85 €
Total des titres (recettes)	1 207 397,15 €
<b>Solde</b>	<b>179 956,30 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	715 634,53 €
<i>Résultat Consolidé</i>	690 591,13 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	321 569,63 €
Total des titres (recettes)	598 219,55 €
<b>Solde</b>	<b>276 649,92 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	223 246,86 €
<i>Résultat Consolidé</i>	499 896,78 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

**APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget général,**

## **8. Compte de gestion 2018 (budget eau et assainissement)**

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

<b>COMPTE DE GESTION 2018</b>	
<b>RESULTATS BRUTS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	285 018,78 €
Total des titres (recettes)	339 342,00 €
<b>Solde</b>	<b>54 323,22 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	76 706,55 €
<i>Résultat Consolidé</i>	131 029,77 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	181 496,01 €
Total des titres (recettes)	168 633,95 €
<b>Solde</b>	<b>- 12 862,06 €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	294 471,88 €
<i>Résultat Consolidé</i>	281 609,82 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

**APPROUVE le compte de gestion 2018 du service eau et assainissement.**

## **9. Compte de gestion 2018 (budget annexe du lotissement communal)**

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

## **10. Budget général – affectation de résultat n-1**

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	223 246,86		276 649,92	499 896,78
Fonctionnement	715 634,53	204 999,70	179 956,30	690 591,13

Etat des Restes à Réaliser sur la section d'investissement :

<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
Dépenses	1 058 431,80 €
Recettes	237 000,00 €
<b>Solde</b>	<b>-821 431,80 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 321 535,02 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

002 - R	Excédent de fonctionnement	369 056,11 €
001 - R	Excédent d'investissement	499 896,78 €
1068 - R	Excédent de fonctionnement capitalisés (virement à la section d'investissement	321 535,02 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés (1),**

**- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement comme indiqué :  
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 369 056.11 €**

<b>COMPTE DE GESTION 2018</b>	
<b>RESULTATS BRUTS 2018 :</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	- €
Total des titres (recettes)	- €
<b>Solde</b>	<b>- €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	-31 030,38 €
<i>Résultat Consolidé</i>	-31 030,38 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des mandats (dépenses)	- €
Total des titres (recettes)	- €
<b>Solde</b>	<b>- €</b>
<i>Résultat Antérieur</i>	41,00 €
<i>Résultat Consolidé</i>	41,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

**APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe du lotissement communal.**

### **11. Budget eau assainissement – affectation de résultat n-1**

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	294 471,88		<b>-12 862,06</b>	281 609,82
Exploitation	76 706,55	76 706,55	54 323,22	54 323,22

Etat des Restes à Réaliser sur la section d'investissement :

<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
Dépenses	308 316,00 €
Recettes	68 700,00 €
<b>Solde</b>	<b>-239 616,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>41 993,82 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

002 - R	Excédents de fonctionnement	96 317,04 €
001 - R	Excédent d'investissement	281 609,82 €
1068 - <b>Dépenses</b>	Excédent de fonctionnement capitalisés (virement à la section d'investissement)	41 993,82 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,**

**- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :  
excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 96 317.04 €**

## **12. Budget annexe lotissement – affectation de résultat n-1**

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	41,00		0,00	41,00
Exploitation	<b>-31 030,38</b>		0,00	<b>-31 030,38</b>
	<b>-30 989,38</b>	0,00	0,00	<b>-30 989,38</b>

Etat des Restes à Réaliser sur la section d'investissement :

<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
Dépenses (20-21-23) selon état	0,00 €
Recettes (emprunts, subvention)	0,00 €
<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

002 - Dépenses	Excédents de fonctionnement	-31 030,38 €
001 - Recettes	Excédent d'investissement	41,00 €
1068 - D	Excédents de fonctionnement capitalisés	

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

*- APPROUVE le déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) de 31 030.38 €*

### **13. Budget général – vote du budget primitif pour 2019**

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré 1 414 386.11 € (section de fonctionnement) et 1 817 931.05 € (section d'investissement).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- *ADOpte par chapitres le budget primitif 2019 de la commune (M14), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :*

*1 414 386.11 € en fonctionnement,*

*1 817 931.05 € en investissement*

- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

### **14. Budget eau et assainissement – vote du budget primitif pour 2019**

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 398 817.04 € (section d'exploitation) et 517 706.99 € (section d'investissement).

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- **ADOpte par chapitres le budget primitif 2019 de la commune (M49), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :**  
**398 817.04 € en exploitation,**  
**517 706.99 € en investissement**
- **AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.**

### **15. Budget annexe lotissement communal – vote du budget primitif pour 2019**

Madame Annie MORIN fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 524 609 .63€ (section de fonctionnement) et en section d'investissement à 0€ (en dépenses) et à 41 € (en recettes)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés,**

- **ADOpte par chapitres le budget primitif 2019 de la commune (lotissement communal), qui s'élève, de manière équilibrée pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes à :**  
**524 609.63 €(en fonctionnement),**
- **ADOpte par chapitres le budget primitif 2019 de la commune (lotissement communal), qui s'élève, pour la section d'investissement**  
**0 € (en dépenses)**  
**41 € (en recettes)**
- **AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.**

### **16. Subventions aux associations d'intérêt local :**

Les élus référents aux associations présentent, après examen des demandes reçues, la liste des subventions attribuées.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>		Budget 2019 <b>22 000 €</b>	Validé en Comité de Pilotage
<b>Nom</b>	<b>Activités</b>	<b>Demandé par les Associations</b>	<b>Montants Proposés</b>
<b>Amicale Sapeurs Pompiers</b>	Loisirs et participations aux fêtes et aux cérémonies.	1 200,00 €	300,00 €
<b>Anguille Sous Roche</b>	Gestion et tenue du Festival annuel du Polar	1 200,00 €	1 000,00 €
<b>Basket club Crest-Saillans</b>	Pratique du Basket	1 000,00 €	700,00 €
<b>BZA</b>	Diffusion culturelle et artistique Spectacles et Evènements	2 000,00 €	500,00 €

<b>La Bête Lumineuse</b>	Cinéma Club	600,00 €	500,00 €
<b>Canoë Club Rivière Drôme</b>	Pratique du Canoë-kayak Ecole de pagaie	500,00 €	500,00 €
<b>Cirque à Roulettes</b>	Création d'un Festival artistique saillanson "Saillansonneries"	2 500,00 €	900,00 €
<b>Le Forum</b> <i>Ancien Club Informatique</i>	Espace public numérique Maison de services au public	2 000,00 €	1 800,00 €
<b>Equisens</b>	Pratique de l'équitation et du cheval comme lien social	1 231,00 €	500,00 €
<b>Faubourg 26</b>	Spectacles et Culture Programmation théâtrale	2 000,00 €	1 200,00 €
<b>L'Oubliette</b>	Animations culturelles Programmation du Louis XI	1 500,00 €	1 200,00 €
<b>Si Saillans Sonne</b>	Ecole de musique Cours accessibles à tous	2 000,00 €	1 300,00 €
<b>Tennis club Saillans</b>	Pratique du Tennis	2 000,00 €	1 500,00 €
<b>UNRPA</b>	Club animations pour le 3ème âge	0,00 €	200,00 €
<b>SOUS TOTAL des demandes des ASSOCIATIONS DE SAILLANS :</b>		<b>19 731,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>

<b>Fêtes communales :</b>	Association porteuse en 2018 :		
<b>14 JUILLET - FETE NATIONALE</b>	?	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Grande VOGUE / VOGUE d'août</b>	Tennis Club de Saillans	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>Fêtes traditionnelles :</b>	Association porteuse en 2018 :		
<b>CARNAVAL DE SAILLANS</b>	Petites Canailles	0,00 €	800,00 €
<b>FETE DE LA SAINT JEAN</b>	?	0,00 €	400,00 €
<b>SOUS TOTAL des subventions pour les FETES DE SAILLANS :</b>		<b>6 000,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>

<b>Compétence communale :</b>	Association porteuse en 2018 :		
<b>Stérilisation des chats</b>	Ecole du Chat Libre	1 250,00 €	0,00 €
<b>Amis de la Lecture</b>	Bibliothèque (6 Grande Rue)	2 000,00 €	1 800,00 €
<b>SOUS TOTAL des OBLIGATIONS COMMUNALES :</b>		<b>3 250,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>

<b>Adhésion / participation à des organisations :</b>			
<b>Biovallée</b>	Adhésion à l'association	0,00 €	0,00 €
<b>RASED</b>	Soutien école	0,00 €	100,00 €
<b>Prévention routière</b>	Prévention routière	0,00 €	90,00 €
<b>Subventions à des Associations extérieurs à Saillans :</b>			
<b>L'Accorderie</b>	Entraide et partage, trocs	0,00 €	300,00 €

<b>Radio Diois</b>	Radio associative	0,00 €	50,00 €
<b>Radio St Férréol</b>	Radio associative	0,00 €	50,00 €
<b>SOUS TOTAL des SUBVENTION ASSOCIATION HORS SAILLANS :</b>		<b>0,00 €</b>	<b>590,00 €</b>

  

	<b>Total demandes</b>	<b>Total proposé</b>
<b>GRAND TOTAL DES SUBVENTIONS :</b>	<b>28 981,00 €</b>	<b>21 690,00 €</b>

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***ALLOUE une subvention aux associations d'intérêt local ainsi qu'il suit :***
- ***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision***

**17. Délibération pour confier la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation prévoyance et santé au Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) :**

CONTRAT GROUPE RISQUE PREVOYANCE et/ou SANTE : 01/01/2020 - 31/12/2025

Le Maire, informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire (ou le Président) ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé des agents de la collectivité, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Drôme ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

***- DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé (choisissez l'un et/ou l'autre) que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.***

***- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2020.***

**18. Avenant à la convention assistance retraite CNRACL 2015- 2017 : prorogation jusqu'au 31/12/2019 :**

Madame Annie MORIN rappelle qu'en application de la loi n°209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme peut effectuer pour le compte de la commune de Saillans, la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et les actes transmis à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.),

Les dossiers et processus suivants seront traités par le CDG26 :

- Immatriculation de la collectivité
- Validation des services de non titulaire, régularisation de service et le transfert des droits (rétablissement au Régime Général et à l'IRCANTEC)
- Demande d'avis préalable
- Simulation de calcul de pension (droit à l'information, simulation de pension)
- Liquidation des droits à pension normale, carrières longues, d'invalidité et reversion

Ces dossiers seront traités après recueil et transmission par la commune de Saillans des données nécessaires au traitement des dossiers individuels des agents.

Pour rappel, les tarifs, inchangés, au 01/01/2014 sont les suivants :

options	tarifs
Immatriculation	44€
Validation des services de non titulaire	60€
régularisation de service	60€
Transfert des droits (rétablissement au Régime Général et à l'IRCANTEC)	91€
Demande d'avis préalable	60€
Simulation de calcul de pension	60€
Liquidation des droits à pension normale, carrières longues, d'invalidité et réversion	60€

La tarification de la nouvelle prestation QCIR se fera sur la même base que la simulation de calcul de pension, soit 60 euros pour la réalisation totale et 30 euros pour le contrôle.

Ces tarifs pourront être revus chaque année par le conseil d'administration du CDG26.

Considérant la fin de validité de ladite convention au 31 décembre 2018

Considérant que la future convention partenariale devant lier le CDG26 et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL est en cours de discussion

Considérant que, dans l'attente de la signature de la future convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL qui définit les nouvelles modalités d'intervention du CDG26 sur les dossiers CNRACL pour les années à venir

Considérant que dans cette attente, il importe de poursuivre la réalisation et le contrôle des missions proposées aux collectivités et établissements publics en matière de retraite,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés,***

***- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Drôme l'avenant à la convention assistance retraite CNRACL 2015- 2017 courant jusqu'au 31 décembre 2019 et toutes les pièces relatives à ce dossier.***

### **19 - Avenant à la convention de mise à disposition par le centre de gestion d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).**

Monsieur Patrick Thevenet appelle que le centre de gestion met à disposition un agent pour effectuer le contrôle du respect règles d'hygiène et de sécurité (pour les effectifs communaux) pour un coût de 294 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés***

- DONNE son accord pour la signature d'un avenant au titre de 2014 destiné à la mise à disposition par le centre de gestion d'un ACFI et pour un coût de 294 €,***
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision***

### **20 Convention servitude de passage de ligne électrique souterraine SDED :**

Monsieur Patrick THEVENET expose que les travaux de réaménagement de l'ancienne perception sont en cours pour la réalisation de la maison médicale (maîtrise d'ouvrage communale) et de deux logement sociaux (maîtrise d'ouvrage Drôme Aménagement Habitat).

A la demande de Drôme Aménagement Habitat (DAH) il convient de signer une convention pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine pour l'alimentation des futurs logements. Cette ligne électrique souterraine passera sur la parcelle cadastrée AB 193 dont la commune est propriétaire.

La dite convention sera signée entre le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme et la commune. L'entreprise mandatée par le SDED pour la réalisation des travaux est Eiffage Energie infrastructures.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents,***

***AUTORISE la servitude de passage de ligne électrique souterraine avec le SDED***

***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision***

### **21. Renforcement du réseau BT à partir du poste PLANCHETIEU (100% SDED)**

Monsieur André ODDON expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

#### **Renforcement du réseau BT à partir du poste PLANCHETIEU**

Dépense prévisionnelle HT : 2 740.42 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 2 740.42 €  
Participation communale : 0€

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents,***

***APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF***

***APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé***

***DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion techniques, administrative et comptable de ce dossier***

## **22 Proposition de signature du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Drôme au titre du diagnostic de la voirie communale :**

Monsieur André ODDON indique que la commune souhaite réaliser un diagnostic de la voirie communale et une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien.  
Dans le cadre de l'avancement de ce dossier, le Conseil Départemental propose une offre d'ingénierie publique de la Direction des Déplacements du Département de la Drôme pour réaliser cette mission au prix de 2856 € TTC.

Il convient donc de signer les pièces relatives à ce marché de prestations intellectuelles.

Monsieur André ODDON propose d'accepter la signature du dit marché

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés***

- ***DECIDE d'accepter la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic de la voirie communale et la proposition du programme d'entretien du Conseil Départemental de la Drôme dans les conditions et pour le montant exposé ci-avant,***
- ***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision***

## **23. Convention avec SFR pour l'installation d'un relais de radio téléphonie :**

Monsieur Vincent BEILLARD indique que la commune de Saillans a été contactée en 2008 pour la mise à disposition d'un terrain cadastré section D n° 783 situé dans le secteur de la Contériche en vue de l'installation d'une antenne de radio téléphonie de la société SFR.

Une convention a été signée le 15 novembre 2008 moyennant en contrepartie le versement d'une redevance annuelle.

Par courrier en date du 22 février 2015, SFR a sollicité le transfert de la dite convention à la société INFRACOS à compter du 15 octobre 2015, ce que la commune a accepté.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Téléphonie (SFR). Elle gère le patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français et est détentrice des droits d'occupation des sites permettant l'exploitation des réseaux de communications électroniques.

Il est demandé au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec la société INFRACOS pour une durée de douze ans avec une redevance annuelle de 2682 € HT, indexée de 2 % chaque année.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*AUTORISE la signature de cette convention pour la mise à disposition d'un terrain accueillant l'antenne de radiotéléphonie moyennant une redevance annuelle*

*MANDATE le maire aux fins de signer la convention de mise à disposition avec INFRACOS.*

#### **24. Demande de subvention régionale pour le mobilier urbain (corbeilles)**

Monsieur Vincent BEILLARD indique que la commune de Saillans a été contactée en 2008 pour la mise à disposition d'un terrain indique qu'il convient de renouveler et de compléter les corbeilles du village par l'achat de corbeilles « anti sac poubelles ». Une dotation cantonale a été sollicitée en décembre 2017 et accordée pour cette même opération

Monsieur Vincent BEILLARD indique que la commune de Saillans a été contactée en 2008 pour la mise à disposition d'un terrain propose de demander un financement du programme à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du plan ruralité selon le plan de financement ci-après :

<i>Poste de dépenses</i>	
<i>Nature</i>	<i>Montant (HT)</i>
<i>Achat Corbeilles</i>	<i>12 500 €</i>
<i>TOTAL HT</i>	<i>12 500 €</i>

<i>Plan de financement prévisionnel</i>			
<i>Ressources</i>	<i>Date d'obtention(*)</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Taux (%)</i>
<i>Conseil départemental</i>	<i>2018</i>	<i>3 750 €</i>	<i>30 %</i>
<i>Région Auvergne Rhône Alpes</i>		<i>6 250 €</i>	<i>50 %</i>
<i>Sous-total des aides publiques</i>		<i>10 000 €</i>	<i>80 %</i>
<i>Part du demandeur</i>	<i>Fonds propres</i>	<i>2 500 €</i>	<i>20 %</i>
	<i>Emprunt</i>	<i>0€</i>	<i>0%</i>
<i>TOTAL</i>		<i>12 500 €</i>	<i>100%</i>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement de la Région Auvergne Rhône Alpes (plan ruralité), compte tenu du coût et de son intérêt communal,*

*- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,*

#### **25. Demande de subvention régionale pour le remplacement du four de la cantine scolaire :**

Madame Christine SEUX indique que dans un contexte d'augmentation de la population locale, il convient de pouvoir répondre aux besoins de la collectivité. Le service de restauration collective qui s'adresse aux enfants scolarisés au groupe scolaire Diane LOMETTO et aux anciens du village dispose aujourd'hui d'un four qu'il convient de remplacer du fait de sa vétusté et de l'augmentation des repas cuisinés sur place.

Le remplacement du four permettra de continuer de cuisiner sur place en bio et en local dans le cadre du projet « ça bouge dans ma cantine ».

Madame Christine SEUX propose de demander un financement du programme à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du plan ruralité selon le plan de financement ci-après :

<b>Poste de dépenses</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Achat Four 10 niveaux</b>	<b>7 103.93 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 103.93 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
<b>Ressources</b>	<b>Date d'obtention(*)</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Région Auvergne Rhône Alpes</b>		<b>5 683.14 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>5 683.14 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Part du demandeur</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>1 420.79 €</b>	<b>20 %</b>
	<b>Emprunt</b>	<b>0€</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 103.93 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,**  
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement de la Région Auvergne Rhône Alpes (plan ruralité), compte tenu du coût et de son intérêt communal,**  
- **MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,**